

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

Diplôme de conservateur de bibliothèque

RAPPORT DE STAGE

La bibliothèque de l'Institut de France :
enjeux et limites de la modernisation

Pierre-Yves Renard

Sous la direction de
Nicole GUIBOUT, bibliothèque de l'Institut de France



1998

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

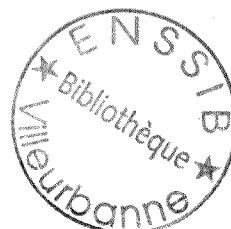
Diplôme de conservateur de bibliothèque

RAPPORT DE STAGE

La bibliothèque de l'Institut de France :
enjeux et limites de la modernisation

Pierre-Yves Renard

Sous la direction de
Nicole GUIBOUT, bibliothèque de l'Institut de France



1998

1998
DCB ST
14

Que soient remerciés ici ceux et celles qui ont contribué
à rendre mon passage à la bibliothèque de l'Institut de France
professionnellement stimulant
et personnellement agréable :
Madame Mireille Pastoureau, directrice, pour son accueil ;
Madame Nicole Guibout, toujours disponible ;
ainsi que chaque membre du personnel de la bibliothèque.

0. Introduction : deux cents ans d'histoire

1995 a marqué le bicentenaire de l'Institut de France. De nombreux livres ont paru sur ses collections, ses fondations, ses richesses, son histoire, de nombreuses manifestations ont été organisées. Dans chaque ouvrage, à chaque occasion, une place particulière est réservée aux deux bibliothèques qu'abrite le palais ; dans l'ordre d'ancienneté dans les lieux : la bibliothèque Mazarine et celle de l'Institut. Si la première a son histoire propre et ne tire ses liens avec l'Institut que d'une cohabitation dans l'ancien Collège des quatre nations, il n'en va pas de même de la seconde :

« Fille de la révolution, la bibliothèque de l'Institut de France représenta un idéal avant de devenir une collection [...] Elle est indissociable de l'établissement auquel elle fut attachée.

Elle naquit sous le directoire [...] [et] reçut la mission d'aider les membres du nouveau corps savant à recueillir les découvertes, à perfectionner les arts et les sciences et à accroître les connaissances humaines [...] L'Institut voulant représenter 'un abrégé du monde savant', 'raccordant toutes les branches de l'instruction', sa bibliothèque eut, dès l'origine, ce caractère encyclopédique... »¹

En évoquant ainsi les commencements et les missions de la bibliothèque, on ne saurait mieux rendre compte des liens, à juste titre qualifiés d'indissociables, qui l'unissent à l'Institut de France². Que la bibliothèque soit avant tout celle des académiciens explique bien des habitudes de fonctionnement, des spécificités et aussi des exigences de qualité.

Aujourd'hui, l'activité de la bibliothèque est encore largement conditionnée par sa genèse. Cette influence des origines s'exprime particulièrement à travers trois aspects de la vie de la bibliothèque : la symbolique et l'espace, la politique d'acquisition, le public et l'accueil.

¹ INSTITUT DE FRANCE, *Les collections de l'Institut*, p. 29.

² Sur la dimension administrative et budgétaire de ces liens, cf. 7. Annexe 3, qui complète l'approche surtout historique et symbolique du rapport lui-même.

La bibliothèque et ses collections ont déjà fait l'objet de nombreuses et éclairantes présentations³. L'objectif serait ici plutôt de montrer comment l'histoire de la bibliothèque appelle les évolutions en même temps qu'elle dicte un rythme mesuré aux réformes et comment elle révèle les contrastes de la situation actuelle tout en invitant à les dépasser.

Présenter dans un premier temps la marque qu'imprimèrent et impriment encore, symboliquement et concrètement, l'Institut et ses membres sur la vie de la bibliothèque est un préalable à la description de missions nouvelles ou d'actions récemment développées. Cette double perspective a caractérisé ce qui fut l'activité centrale du stage⁴ : la participation à la campagne de rétroconversion ; campagne qui est un exemple de la modernisation en cours à la bibliothèque de l'Institut.

³ Cf. la bibliographie en 9.2.

⁴ Le stage s'est déroulé du 7 septembre au 27 novembre 1998.

1. La bibliothèque des académiciens

1.1. Scène de la vie de la bibliothèque

Celles et ceux qui ont l'occasion d'assister aux instants précédant les séances publiques⁵ des académies prennent mieux la mesure de la dimension symbolique de la relation qu'entretiennent les académiciens avec la bibliothèque. On ne saurait, évidemment, faire dépendre de la symbolique toute l'activité de l'établissement, mais il ne faut pas non plus négliger le poids des traditions à l'Institut de France.

Ainsi les jours de séance publique (les jours de « Coupole »), la bibliothèque est ouverte le matin aux lecteurs extérieurs. Elle ferme à treize heures ; et l'on voit arriver dès quatorze heures, les académiciens, parfois en habit, parfois avec l'épée. Les deux magasiniers de service se chargent de faire signer les registres, afin que soient distribués les jetons de présence, aujourd'hui dématérialisés.

Puis les académiciens s'avancent en discutant dans la galerie de la bibliothèque. Ils peuvent profiter des ouvrages que la directrice a disposé à leur intention sur les longues tables dont les pieds sont des griffons de papier mâché. L'exposition illustre le thème de la séance qui réunit les académiciens. Cette année, les discours de la séance solennelle de rentrée des cinq académies portaient sur « la mode ». Les collections de la bibliothèque sont suffisamment riches et variées pour proposer sur ce sujet des livres singuliers ou beaux, rares ou amusants. Des *Mots à la mode et des nouvelles façons de parler* de François de Callières, aux *Variations sur le goût et l'esthétique de la femme* de Gustave Uzanne, en passant par le *Livre des fumeurs et des priseurs* de Spire Blondel⁶...

⁵ Séances de rentrée des cinq académies, ou de chaque académie en particulier, réception à l'Académie Française...

⁶ Ces expositions éphémères sont pour certaines prolongées dans des vitrines, pour environ un mois. Ainsi l'exposition à l'occasion du bicentenaire de Michelet a été remplacée par la présentation des livres sur la mode, eux-mêmes partiellement écartés au profit de pièces traitant du centenaire de la découverte du radium, extraites des collections pour la séance anniversaire de l'académie de Sciences.

Les académiciens ne jettent malheureusement qu'un regard trop furtif à ce qu'on a puisé pour eux dans les collections. Discussions, salutations, l'exercice de sociabilité les absorbe. A quinze heures, pour couvrir le bruit des conversations, un huissier frappe vigoureusement et autoritairement dans ses mains. Les académiciens se dirigent alors vers une porte, au fond de la galerie : un couloir à travers les magasins sombres, une porte habituellement verrouillée puis un escalier au tapis rouge les mènent directement sous la Coupole où les attendent le public et un détachement de la garde républicaine. La bibliothèque retrouve alors le silence.

1.2. Les privilèges des « lecteurs institutionnels »

Cette courte évocation n'est pas une concession à l'anecdotique, dont la chronique ne manque pourtant pas d'être alimentée par les personnages qui fréquentent la bibliothèque et les souvenirs d'une telle institution; elle rappelle la fonction originelle de la bibliothèque : lieu d'étude des académiciens avant qu'ils n'aillent faire part de leurs découvertes au public. Pour beaucoup d'entre eux, hélas, la bibliothèque n'est que l'antichambre de la Coupole, quelques jours par an⁷.

S'ils ne le sont plus par le nombre, les académiciens demeurent néanmoins, par l'histoire et par les statuts, les premiers lecteurs de la bibliothèque⁸. Le prêt est pour eux illimité, en nombre d'emprunts et dans le temps. De neuf à douze heures, la bibliothèque n'est ouverte qu'à eux et au personnel de l'Institut et des académies. Les « cabinets des membres », petits salons contigus à la salle de lecture leur sont réservés. On y trouve les derniers numéros des périodiques, de grandes séries de textes historiques, des encyclopédies. Les académiciens disposent, au milieu de ces salons, d'une table où sont présentées les « nouveautés » : beaux livres, ouvrages dont les

⁷ Mais certains ont régulièrement recours aux services de la bibliothèque. Un ingénieur d'étude, personnel de l'Institut, est d'ailleurs attaché à la bibliothèque et réalise les recherches que les académiciens sollicitent.

⁸ Cf. les statistiques sur le lectorat en 6.1. L'académie Française compte 40 membres, les Inscriptions et Belles-Lettres 45, les Sciences 130, les Beaux-Arts 50, les Sciences Morales et Politiques 50. En comptant les membres associés et les correspondants, on arrive à 772 lecteurs potentiels.

membres de l'Institut sont les auteurs ou les préfaciers, usuels, qu'ils sont libres d'emprunter...

1.3. Des collections à l'image de l'activité académique

Si le symbolique le dispute à la convivialité dans l'usage que font actuellement les académiciens de leur bibliothèque, il faut rappeler que la constitution des fonds a été à l'image d'une activité plus studieuse tout au long du XIXe siècle.

Pour résumer, on peut dire que le fonds s'est accru de deux façons différentes et concomitantes : il y eut d'un côté un accroissement régulier, volumineux dans toutes les branches étudiées par les académiciens, grâce à des moyens alors importants, autour du noyau initial de la bibliothèque de « la Commune » de Paris⁹. A ces développements homogènes s'ajoutent, induits par le prestige et la stabilité de l'Institut, les dons et les legs dont les origines, le volume, la nature et les thèmes sont des plus variés. Ainsi, à titre d'exemple, la bibliothèque possède un fonds « Bolivar », issu de la bibliothèque constituée à Paris à la fin du XIXe siècle par plusieurs états sud-américains ; Auguste Ehrard (1847-1931), qui collectionnait les éditions de La Fontaine, a légué sa bibliothèque ; on mentionnera encore les papiers d'Evariste Galois, ou bien ceux de Lagrange ou de Cuvier pour les manuscrits et le domaine scientifique. On pourrait multiplier ces citations pointillistes, ne serait-ce que pour souligner les difficultés d'une mise en valeur différenciée.

S'il est clair qu'aujourd'hui les académiciens n'édifient en général plus leur œuvre grâce aux fonds de la bibliothèque, la politique actuelle d'accroissement reste déterminée par l'activité de l'Institut et des académies :

- d'une part « [la] mission première consiste à recueillir les travaux des cinq académies, ceux qu'elle encourage, ainsi que les œuvres des

⁹ Cette bibliothèque était elle-même issue du legs d'Antoine Moriau à la ville de Paris (cf. PASTOUREAU, M. Les fonds patrimoniaux de la bibliothèque de l'Institut de France. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1997, t. 42, p. 42).

membres de l'Institut ou les concernant, y compris les papiers personnels »¹⁰,

- d'autre part, si, comme on l'a vu, tout au long du XIXe siècle, la bibliothèque a pu réunir la documentation érudite et fournie nécessaire aux recherches des membres de l'Institut, elle a dû, les moyens financiers actuels n'étant plus suffisants, recentrer sa politique d'acquisition sur les ouvrages de haut niveau en sciences humaines et particulièrement en histoire, archéologie, art et histoire des sciences.

Il est certain que la bibliothèque ne peut plus, étant données les spécificités de la bibliothéconomie des sciences dures, assurer la continuité du suivi des collections scientifiques.

Aujourd'hui, le mode d'accroissement principal est le don : 70 % environ des acquisitions de livres et de périodiques entrent par cette voie dans les collections. Ces dons sont le fait des académiciens et des académies. Celles-ci reçoivent de nombreux ouvrages en « hommage », qu'elles remettent ensuite à la bibliothèque et les périodiques conservés sont souvent le fruit d'échanges, parfois de longue date, avec les académies étrangères. Le prestige de l'institution lui permet aussi de recourir au service de presse des maisons d'édition ; qui répondent favorablement à environ 70 % des demandes¹¹.

Quelle image des collections construisent finalement ces modes d'entrée variés, les crédits fluctuants, la diversité des donateurs ? Suffit-il d'invoquer la stabilité de l'institution dont la bibliothèque doit être le reflet pour donner une unité aux collections ou faut-il assumer les particularités et la diversité comme témoins d'une histoire et des multiples facettes de l'Institut? La bibliothèque ne s'étant pas constituée selon une ambition bibliophilique ou patrimoniale, mais étant devenue de fait dépositaire d'un patrimoine, il est nécessaire de poser le problème en d'autres termes : ceux de l'adéquation entre les missions et les collections. La distinction entre le fonds « régulier » (massivement alimenté au

¹⁰ PASTOUREAU, M. Les fonds patrimoniaux de la bibliothèque de l'Institut de France. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1997, t. 42, p. 41.

¹¹ Cf. en 5. Annexe 1, les données sur la structure des acquisitions.

XIXe et au début du XXe siècle) et les fonds particuliers spécialisés s'avère actuellement la plus appropriée en vue définir une politique cohérente d'exploitation et de mise en valeur des richesses de la bibliothèque.

2. La nécessité d'affirmer de nouvelles missions

2.1. Ouvrir aux chercheurs un patrimoine exceptionnel

La bibliothèque de l'Institut de France n'est pas une bibliothèque spécialisée mais possède des fonds spécialisés. Elle n'est pas à proprement parler une bibliothèque de recherche, mais elle accueille des chercheurs auxquels des services variés sont offerts. Elle est une bibliothèque de grand établissement et donc appartient au groupe des bibliothèques universitaires (et à ce titre relève de la sous-direction des bibliothèques) mais ne fonctionne pas comme une BU.

En fait la bibliothèque de l'Institut de France affirme aujourd'hui une double vocation : elle est la bibliothèque des académiciens et à ce titre collecte leurs travaux ou les ouvrages se rapportant à eux. Elle reste une mémoire, un lieu symbolique à l'image de l'horloge, au fond de la galerie, qui suit le calendrier révolutionnaire ou la grande table qui provient de la bibliothèque de Louis XVI à Versailles. Mais elle devient aussi, grâce à un patrimoine accumulé, une bibliothèque d'étude. Cependant, s'il est certain que les fonds conservés méritent d'être plus largement découverts, des obstacles demeurent à l'ouverture.

2.2. Les limites à la politique d'ouverture

La bibliothèque ne peut poursuivre trop loin et trop vite la politique d'ouverture aux lecteurs « extérieurs ». Elle n'offre en effet qu'un nombre réduit de places (une quarantaine) et si, dès l'origine, les statuts prévoyaient l'accueil du public¹², la vocation de la bibliothèque n'est pas d'être ouverte à tous. Il est

¹² « La bibliothèque sera ouverte aux membres et associés de l'Institut tous les jours, les décadis exceptés, depuis neuf heures du matin jusqu'à deux heures, et les soirs des jours de séance depuis quatre jusqu'à dix. Chaque membre aura droit d'y faire entrer une personne. Les quintidis de chaque décade, la bibliothèque sera ouverte au public depuis neuf jusqu'à deux. » (Règlement intérieur de l'Institut National du 6 août 1796, cité par AUCOC, L. *L'Institut de France...*, p. 42) Le règlement pour la bibliothèque de l'Institut de 1879, art. 2, précise (p. 3-4) : « Pour être admis comme lecteur à la bibliothèque, il faut être présenté au bibliothécaire par deux membres de l'Institut. »

de même difficile de réfléchir à des horaires d'ouverture plus étendus. La volonté de proposer un service de qualité aux lecteurs entraîne la présence permanente d'un magasinier à l'accueil et d'un conservateur au poste de renseignements. Ils sont en général fréquemment sollicités.

De plus les livres ont été très peu reliés, car, encore une fois, cela ne correspondait pas aux missions d'une bibliothèque qui se voulait avant tout de *travail*. Les livres étaient destinés à n'être manipulés que par un nombre limité de lecteurs.

En ce qui concerne le traitement scientifique des fonds, qui est le corollaire d'une politique d'ouverture, le personnel est là encore trop peu nombreux¹³. Ouvrir à un plus large public suppose que celui-ci ait la connaissance des fonds conservés. Or il existe une sorte de cercle vicieux : savoir si la bibliothèque correspondra aux recherches que l'on souhaite effectuer suppose de venir à la bibliothèque; mais une telle démarche nécessite d'avoir déjà une idée de ce que l'on peut y trouver. Une telle question se pose particulièrement pour une bibliothèque comme celle de l'Institut de France qui est susceptible de posséder des ouvrages intéressants ou rares sur n'importe quel type de sujet. Un coup de téléphone préalable aux conservateurs permet bien évidemment d'évaluer l'intérêt des fonds en vue de la recherche envisagée.

La solution adéquate est bien-sûr la mise en ligne du catalogue dans son entier, qui offrirait au lecteur la possibilité de localiser un ou plusieurs ouvrages. Toutefois, pour l'appréciation globale d'un thème ou d'un fonds, l'expertise du professionnel reste nécessaire. Ainsi, verser dans un catalogue en ligne les notices du fonds Schlumberger, riche en ouvrages et tirés-à-part de numismatique ou celle du fonds Karaïskakis, entièrement consacré à Paul Valéry, suffit-il à assurer l'information des chercheurs potentiels et la mise en valeur scientifique des fonds ? Traiter, par la rétroconversion du catalogue, ou par toute autre action favorisant la connaissance des collections, les fonds particuliers ou des parcelles cohérentes du « fonds général », constitue, en ne s'appuyant que sur le personnel de la bibliothèque et les

¹³ Cf. en 8. Annexe 4, la description du personnel de l'établissement.

moyens financiers ordinaires, la meilleure façon de progresser dans la mise en valeur du patrimoine de la bibliothèque.

2.3. Les lecteurs « extérieurs » : diversité des origines et des sujets d'étude

Aujourd'hui, la grande majorité des visiteurs « actifs » de la bibliothèque sont des chercheurs extérieurs. Un petit sondage parmi les fiches d'autorisation de 1998¹⁴ permet de brosser un rapide portrait, mais à coup sûr une étude plus poussée s'avérerait instructive.

Pour les 71 fiches parcourues, celles des derniers lecteurs enregistrés, la population se répartit globalement en trois groupes : les professeurs, enseignants et chercheurs (31), les étudiants de second et troisième cycles (23), les « autres » (experts, commissaires-priseurs, journalistes, conservateurs, etc., 17). Français pour la plupart (49), ils sont aussi italiens (7), allemands (5), américains (2), canadiens (2) ou suisses (2)¹⁵.

Certains lecteurs ne viennent consulter que quelques références bibliographiques ou prendre un renseignement précis (identification d'un académicien sur un tableau), mais d'autres consacrent quelques semaines voire plusieurs mois à l'exploration d'un fonds particulier ou au dépouillement d'une revue localisée grâce à Myriade. Des travaux sur des académiciens ou d'autres personnages (Octave Mirbeau, Henri de Régnier), sur des missions patronnées ou encouragées par l'Institut et les académies amènent évidemment à solliciter les fonds de la bibliothèque. D'autres recherches enfin (le concept de peuple aux XVIe-XVIIe siècles, langue et écriture méroïtiques) viennent s'appuyer sur le « fonds encyclopédique », souvent en complément d'autres bibliothèques.

La finalité de ces recherches est majoritairement « universitaire » (rédaction d'un mémoire, d'une thèse, d'un article, d'une communication voire

¹⁴ Le droit à l'admission doit être renouvelé chaque année. Pour être à proprement parler « inscrit », il faut être recommandé par deux académiciens ou par leur ambassadeur pour les étrangers.

¹⁵ L'échantillon comprenait enfin un laotien, un anglais, un marocain et un roumain. Mais la bibliothèque accueille aussi des lecteurs japonais, turcs, coréens... Cf., en 6. Annexe 2, les statistiques de consultation pour les années 1995 à 1997.

publication d'un ouvrage). Cependant la préparation d'expositions ou l'expertise d'œuvres d'arts sont des cadres assez fréquents de la recherche à la bibliothèque.

Du point de vue du lectorat et de sa perception des collections, la distinction entre « fonds général » et « fonds spécialisés » s'avère apparemment encore d'une certaine pertinence ; distinction qui recoupe partiellement celle entre les recherches « académiques »¹⁶ et les autres.

¹⁶ Au sens d'une recherche sur des activités ou des personnages ayant un rapport avec l'Institut.

3. Participation à l'opération de rétroconversion des catalogues : illustration d'une modernisation exigeante

L'importance des collections et le souci de proposer aux lecteurs un service adapté aux conditions actuelles de la recherche rendent impérieuse à court terme l'informatisation du catalogue. Après la campagne touchant les monographies cataloguées de 1982 à 1992, l'opération de rétroconversion des fiches des fonds Pierre, Schlumberger et Bernier constitue la deuxième étape de traitement des catalogues papier à la bibliothèque de l'Institut. C'est à cette tranche qui court depuis fin 1995, que l'essentiel de la partie « pratique » du stage a été consacrée. Le cadre est celui d'une informatisation progressive depuis le début des années 1990¹⁷.

3.1. Historique des opérations d'informatisation et de rétroconversion

Il a été décidé en 1992 de procéder à une informatisation de la fonction « catalogue » à la bibliothèque, ainsi que la participation à un réseau. Il a été procédé à des tests et la base OCLC s'est révélée être celle qui offrait le meilleur taux de recouvrement avec les collections de la bibliothèque.

Le catalogage s'opère donc en ligne sous OCLC pour les monographies et les collections. Il n'y a pas d'OPAC à la disposition du public, mais un poste de consultation du cédérom AUROC (Association des Utilisateurs du Réseau OCLC), de périodicité mensuelle, pour lequel se sont associées une trentaine de bibliothèques françaises et qui regroupe les parties informatisées de leurs catalogues.

De 1992 date aussi la mise en œuvre du premier programme de rétroconversion. Le ministère s'était engagé pour 20 000 fiches. Il a donc été choisi de procéder au traitement du catalogue depuis 1982, date de l'abandon du format local de fiches pour le standard international (ISBD). OCLC, en tant que titulaire du contrat pour le catalogage courant, a été le prestataire de saisie des fiches. Compte tenu des délais imposés, cette première campagne a été

note 17 → 1

menée très rapidement, avec une préparation et des contrôles réduits¹⁸. Le traitement des anomalies s'achève actuellement.

On peut donc considérer que la totalité du catalogue des monographies de la bibliothèque de 1982 à nos jours est aujourd'hui présent sur le « CD-AUROC ». Le traitement des périodiques s'avère en revanche plus problématique. Environ 80 % des 11 500 périodiques de la bibliothèque sont localisés dans le Catalogue collectif national (CCN-PS). Pour diverses raisons techniques¹⁹, l'activité de mise à jour a été freinée ces derniers mois. Mais le traitement rétrospectif des périodiques reste un chantier prioritaire : en effet sur soixante fiches entrées ou modifiées en 1997, cinq correspondaient à des titres n'existant pas dans le CCN-PS : il s'agit d'un indice supplémentaire de l'intérêt des collections de la bibliothèque et de la nécessité de leur repérage et de leur mise en valeur.

On signalera aussi, au titre de l'introduction des outils informatiques dans la bibliothèque, que deux postes de consultation Internet, dont un à l'usage du personnel, ont été mis en place courant 1997.

3.2. Participation à la tranche actuelle de rétroconversion

Une deuxième tranche a été débloquée fin 1995 par le ministère en vue de la rétroconversion de 10 000 nouvelles fiches. Le choix de remonter dans le temps, et donc de poursuivre le travail qui avait été mené pour la période de 1982 à 1992, a d'abord été envisagé. Mais la forme du catalogue avant 1982 rendait extrêmement difficile une telle campagne. Le recours au registre des entrées ne s'avérait pas satisfaisant non plus.

Trois fonds particuliers, issus des dons d'Eugène Pierre, de Gustave Schlumberger et de Louis Bernier, ont donc été choisis²⁰. Si les ouvrages de chaque fonds sont matériellement regroupés dans les magasins²¹, les fiches

¹⁷ Il ne s'agit ici que d'une présentation succincte, que le mémoire de recherche complètera.

¹⁸ Le taux de notices à corriger après coup s'est élevé à 21,25 %.

¹⁹ Problèmes informatiques, transfert du CCN à l'ABES, et, en local, mélange de certaines fiches de périodiques au catalogue général.

²⁰ Les 10 000 fiches prévues ont déjà été envoyées entre décembre 1996 et décembre 1997, soit un traitement des catalogues jusqu'à la lettre R incluse. La bibliothèque est en attente pour une nouvelle tranche, afin d'achever l'opération (S-Z).

²¹ « L'unité de lieu » était la condition nécessaire du recatalogage partiel qu'impliquait la qualité des fiches.

sont disséminées dans le catalogue général (auteurs et matières) dit « catalogue marron », qui couvre la période du début du XIXe siècle à 1982, sauf pour la partie de A à F antérieure à 1895, consignée dans le « catalogue vert ».

Le travail consiste dans le dépouillement systématique des 856 classeurs du catalogue, à la recherche des fiches dont la cote renvoie aux ouvrages des fonds sélectionnés. Après les vérifications d'usage²², et en possession d'un paquet raisonnable de fiches, on se rend en magasin armé d'une règle pour y procéder à des compléments de description matérielle, pour trouver le nombre de pages (qui ne figure quasiment jamais sur les fiches), mais aussi relever le nom de la collection, les auteurs secondaires, quelquefois corriger des erreurs.

Puis il faut dans un troisième temps réécrire, ou du moins rendre lisibles pour ceux qui seront chargés de leur saisie, des fiches souvent manuscrites, et rédigées selon les « normes » catalographiques de leur seul rédacteur²³. Même si OCLC n'exige pas un tel niveau de formalisation, on s'efforce de respecter la syntaxe normalisée de description. Le processus de préparation des fiches est donc très lourd²⁴, mais s'avère payant puisque le taux de retour a chuté à 0,5 % pour les 10 000 dernières fiches envoyées.

Du point de vue du stagiaire, l'intégration rapide à l'équipe de la bibliothèque pour une mission prioritaire a constitué un point positif. La contrepartie a été un relatif isolement opérationnel car la longueur et le caractère fastidieux des opérations de rétroconversion avaient fini par démobiliser une partie du personnel. La durée du processus peut rendre moins net le caractère pourtant impératif de la rétroconversion dans une optique de modernisation.

²² S'agit-il bien d'une fiche principale, y a-t-il d'autres exemplaires, n'a-t-on pas affaire à un extrait (les extraits sont exclus du contrat)... ?

²³ On peut repérer plus d'une dizaine de catalogueurs pour un même fonds.

²⁴ Il peut parfois s'avérer inutile puisqu'à une fiche de bon niveau livrée par la bibliothèque, OCLC préférera, même si il n'est pas aussi bon, l'enregistrement déjà dans la base et se contentera d'y ajouter une localisation. Il peut aussi arriver que la notice OCLC soit plus complète.

3.3. Poursuivre l'informatisation

L'exigence de qualité que suppose la tradition de l'établissement, à travers la volonté de diffuser des notices aussi complètes que possible, associée à la multiplicité des contributions au catalogue, aux types d'ouvrages possédés et à leur nombre rendent très complexes les opérations de mise sous forme informatique du catalogue.

Ces opérations doivent pourtant être poursuivies, d'une façon ou d'une autre. Outre la volonté de mise à disposition des données bibliographiques, l'état matériel des catalogues et des fiches l'exige. La proximité de la mise en œuvre concrète des premiers éléments du Système Universitaire (SU) favorisera la relance des opérations de traitement du catalogue sur papier et plus largement d'informatisation. Enfin, la nécessité d'un travail en réseau doit être réaffirmée, à commencer avec l'établissement le plus proche : la Mazarine. Le temps n'est plus où le passage entre les deux galeries était muré, mais les moyens d'une collaboration respectueuse des spécificités de chaque bibliothèque doivent encore être trouvés.

Continuer la modernisation technique, en ne pouvant mobiliser qu'une petite part des moyens humains, déjà limités, de la bibliothèque, reste une tâche essentielle mais difficile. De plus il ne faudrait pas que la stabilité de l'Institut de France à travers deux siècles d'une histoire politique agitée, qui a dans une large mesure contribué à la constitution de collections de la taille et de la richesse que l'on sait, devienne un facteur de ralentissement des actions qui, paradoxalement, pour être menées au mieux, doivent l'être sur un rythme assez rapide.

4. Conclusion : la double mission de la bibliothèque de l'Institut de France

Ces dernières années, l'enjeu pour la bibliothèque de l'Institut n'a pas tant été de définir une politique réaliste, tout en restant conforme au passé de l'établissement, que de concilier deux missions peu compatibles. Mais ce qui paraît paradoxal doit être assumé. La bibliothèque ne peut être uniquement mémoire de l'Institut et des académies, ni bibliothèque d'érudition totale et multilingue. La collecte des travaux académiques au sens large et l'acquisition d'ouvrages qui enrichissent et confortent les domaines dans lesquels la bibliothèque a décidé de concentrer ses efforts, afin d'offrir aux lecteurs des fonds anciens cohérents avec leur accompagnement contemporain, sont les deux axes d'une politique de respect et de mise en valeur de la bibliothèque et de son histoire.

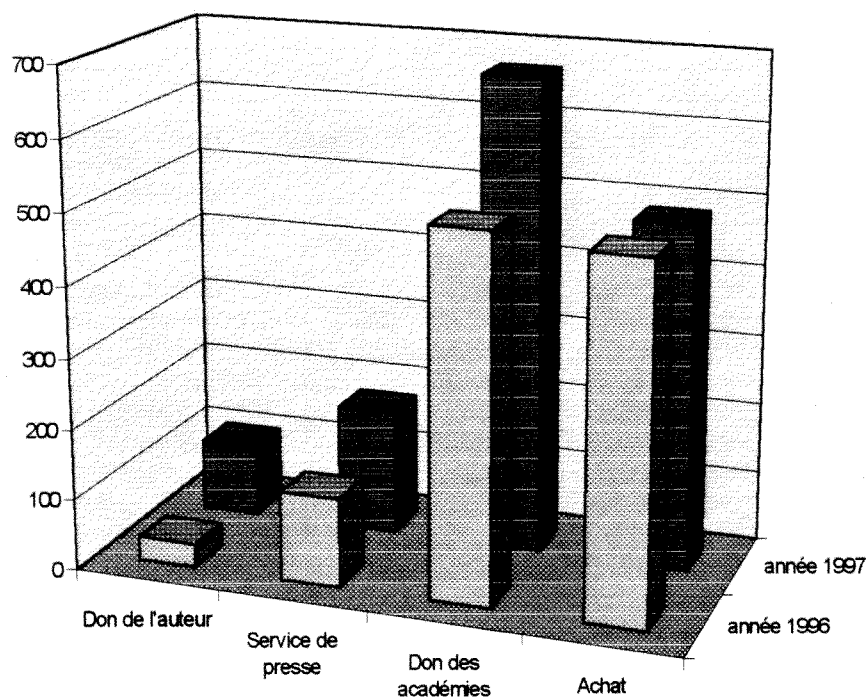
L'action sur les fonds ne peut être aujourd'hui, on l'a vu, que localisée, précise et ponctuelle. L'objectif est donc de faire se rencontrer les fonds communicables dans les meilleures conditions et les lecteurs susceptibles d'en tirer le meilleur parti, et ce par le biais d'une « publicité » sur la vocation de la bibliothèque et d'une diffusion appropriée de l'information bibliographique.

Enfin, comme pour toute bibliothèque, son dynamisme et le choix d'orientations claires sont directement dépendants de la volonté d'engagement de la tutelle. Mais l'Institut, peut-être effrayé par l'espace qu'elle a fini par occuper, ne reconnaît plus vraiment sa fille et oublie de voir dans la bibliothèque une des clés de sa propre modernisation et donc de son avenir.

Lors de la séance solennelle de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres, devant le public venu nombreux sous la Coupole ce vendredi 27 novembre 1998, le secrétaire perpétuel Jean Leclant évoque la figure de l'égyptologue Gaston Maspero (1846-1916). Présentant ses sources, il vante les trésors de la bibliothèque de l'Institut, où il a découvert et consulté les papiers, les lettres et les carnets du scientifique. « Liens indissociables », écrivait-on en introduction...

5. Annexe 1 : données sur les acquisitions

5.1. Provenance des ouvrages pour 1996 et 1997



	Don de l'auteur	Service de presse	Don des académies	Achat
□ année 1996	32	124	512	496
■ année 1997	102	177	669	485

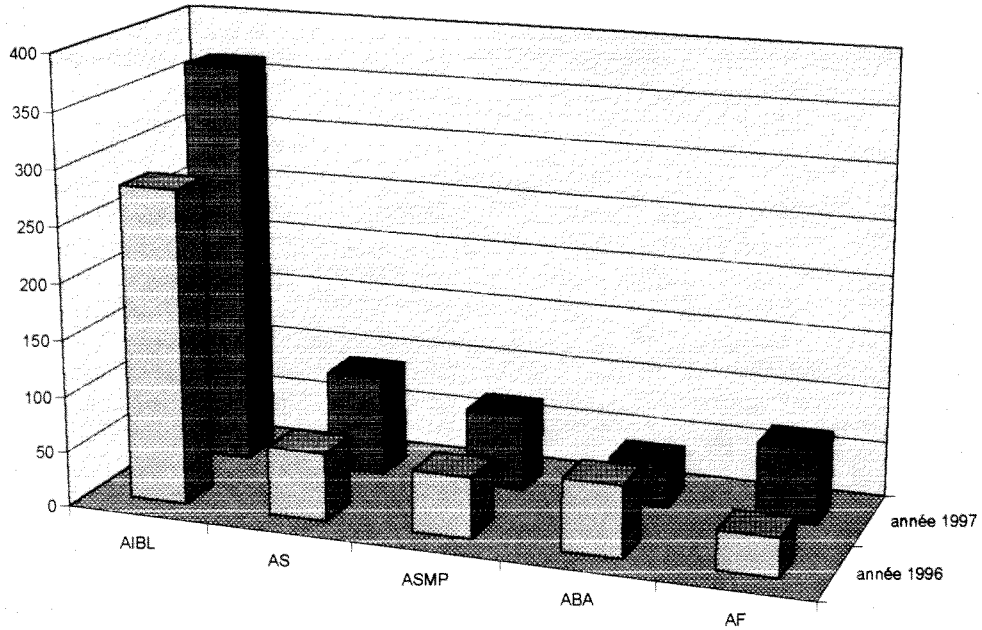
La structure très particulière des acquisitions d'ouvrages apparaît ici clairement (on notera la place non négligeable du service de presse - ou don d'éditeur). La situation est encore plus nette pour les périodiques.

5.2. Provenance des abonnements en 1996 et 1997

	année 1996	année 1997
Don des académies	641	615
Attribution à titre gratuit	220	256
Achats	342	352

Les deux tableaux suivants détaillent la contribution des académies en matière de périodiques et de livres.

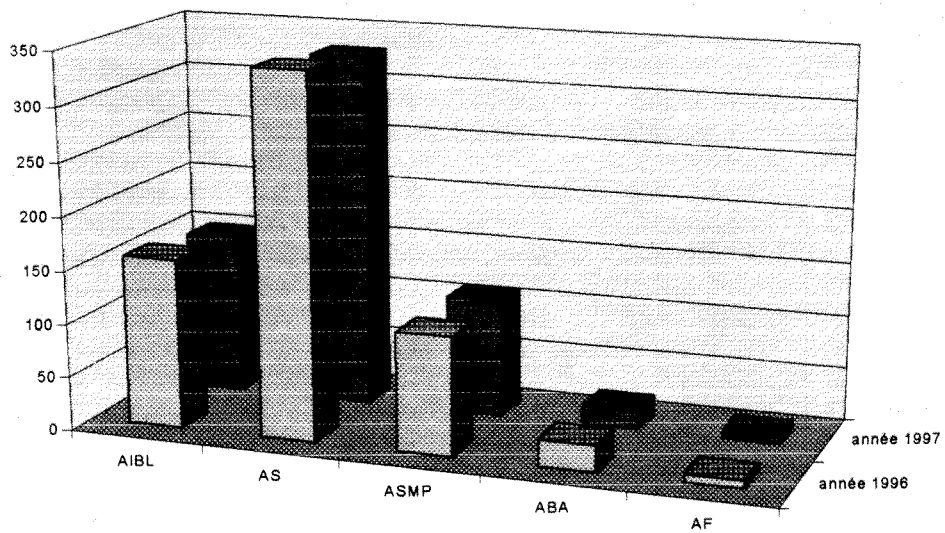
5.3. Dons d'ouvrages par les académies en 1996 et 1997



	AIBL	AS	ASMP	ABA	AF
□ année 1996	281	61	55	64	35
■ année 1997	364	90	69	39	68

(AF = académie Française, AIBL = académie des Inscriptions et Belles-Lettres, AS = académie des Sciences, ASMP = académie des Sciences Morales et Politiques, ABA = académie des Beaux-Arts)

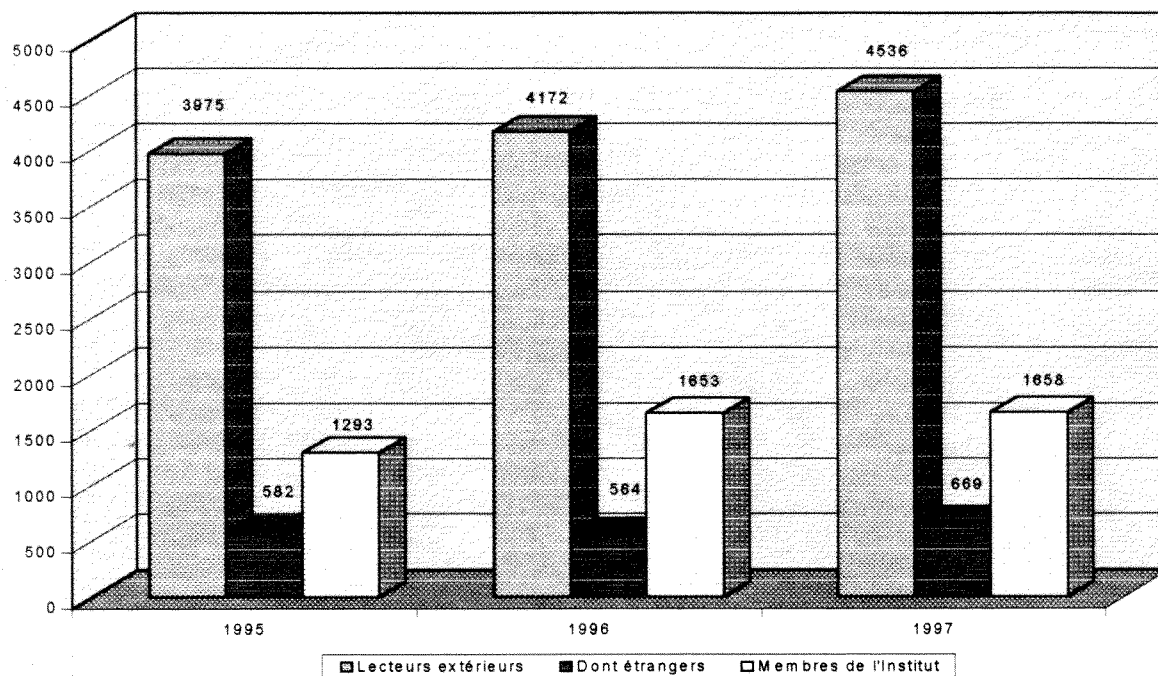
5.4. Attribution de périodiques par les académies en 1996 et 1997



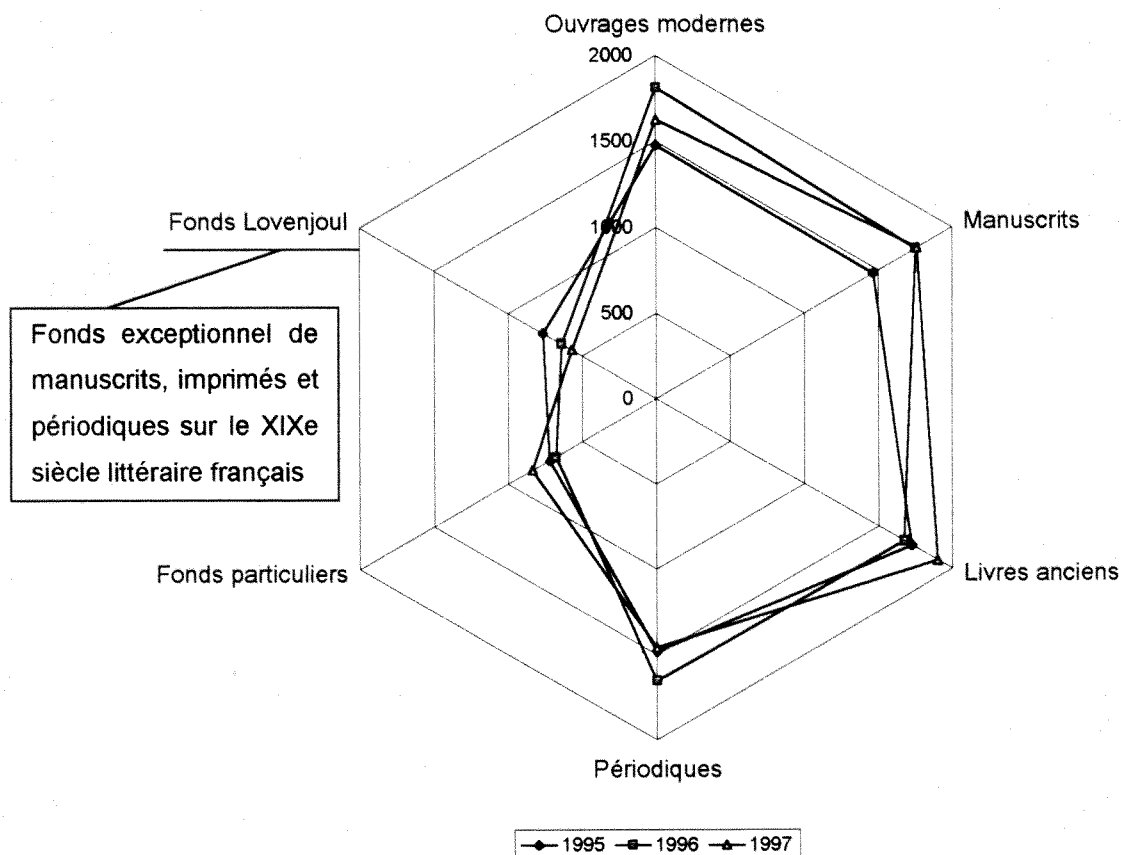
	AIBL	AS	ASMP	ABA	AF
□ année 1996	159	339	111	25	7
■ année 1997	150	330	110	18	7

6. Annexe 2 : données sur le lectorat et les communications

6.1. Les lecteurs de la bibliothèque de l'Institut en 1995, 1996 et 1997



6.2. Répartition des communications en 1995, 1996 et 1997



7. Annexe 3 : éléments sur les rapports administratifs et fonctionnels entre l'Institut et sa bibliothèque

Aujourd'hui les relations fonctionnelles, administratives et budgétaires de la bibliothèque avec son établissement de tutelle, l'Institut, ne sont que partiellement semblables à celles que peut entretenir une BU avec son université.

La subvention destinée à la bibliothèque est versée par l'Etat à l'Institut, qui lui-même ne subventionne pas sa bibliothèque. L'ordonnateur des dépenses est la directrice de la bibliothèque, tandis que l'agent comptable de l'Institut effectue les paiements. Il n'existe pas de contrôle financier à proprement parler, mais les services de l'Institut se chargent de vérifier l'exactitude et la régularité des dépenses.

En ce qui concerne le personnel, et à l'exception déjà citée d'un fonctionnaire de l'Institut²⁵ détaché à la bibliothèque, l'interlocuteur est le ministère et l'Institut n'intervient pas, sauf pour la nomination du directeur.

Il existe par ailleurs une *Commission des bibliothèques et archives de l'Institut de France*²⁶, mais son contrôle technique se limite aux crédits mis à disposition de la bibliothèque par la Commission administrative centrale de l'Institut. Or ceux-ci, comme on l'a remarqué plus haut, sont nuls. Un rapport d'activité est néanmoins remis, car il ne faut pas oublier la participation « en nature » des académies à l'accroissement des collections.

Enfin la gestion, l'entretien et la réfection des bâtiments est à la charge de l'Institut, qui paye aussi l'électricité et le chauffage. Il met de plus à la disposition de la bibliothèque ses services techniques (plombiers, informaticiens, menuisiers).

La bibliothèque est globalement subventionnée par l'Etat²⁷, tandis que l'Institut ne l'est globalement pas²⁸. La bibliothèque ne dépend

²⁵ L'Institut emploie deux types de personnels : des fonctionnaires et des contractuels, qui sont, eux, rémunérés sur les fonds propres de l'Institut (produit des dons, legs et placements...)

²⁶ Elle est composée de seize membres (deux par académie, les secrétaires perpétuels et le chancelier)

²⁷ A hauteur de 1,22 MF pour 1997 (subvention documentaire annuelle).

²⁸ La subvention de l'Etat représente environ 2 % du budget de l'Institut.

qu'incomplètement de l'Institut, cependant que le ministère souhaite ne pas exercer de contrôle (au moins financier) direct. Le jeu des tutelles est donc complexe et ce qui pourrait être le terrain d'une certaine autonomie d'action pour la bibliothèque aboutit en fait à une incertitude sur les soutiens à attendre et les responsabilités à prendre.

8. Annexe 4. Le personnel de la bibliothèque face au volume des collections

Le personnel de la bibliothèque compte :

- Cinq conservateurs :
 - la directrice,
 - son adjointe, chargée des périodiques et du fonds slave, également responsable de la bibliothèque Thiers,
 - la responsable des fonds anciens,
 - la responsable des manuscrits,
 - la responsable des acquisitions,
- Deux bibliothécaires-adjointes spécialisées (dont la coordinatrice OCLC).
- Une bibliothécaire-adjointe (rejointe au 1^{er} décembre 1998 par un deuxième).
- Six magasiniers spécialisés.
- Trois personnels administratifs.

Si le nombre de postes peut être regardé comme satisfaisant en prenant comme référence le nombre de lecteurs, il est cruellement insuffisant si l'on considère la taille des collections. Le nombre de volumes possédés est en effet estimé à 1,5 million, occupant 15 000 mètres linéaires, sur une large surface des bâtiments de l'Institut et jusqu'aux combles qui courent tout autour de la Coupole. Quatre dépôts extérieurs accueillent des ouvrages et des collections qui sont sensés être moins consultés :

- à Châtenay-Malabry , sur le site de la faculté de pharmacie, où un local d'environ 1300 mètres linéaires est loué par l'académie des sciences (qui, en échange, a récupéré du métrage quai de Conti),
- sur le site « Avicenne » à la Cité Internationale (600 mètres linéaires),
- à la médiathèque de la Villette, avec possibilité de consultation sur place (il s'agit essentiellement d'ouvrages d'histoire des sciences)
- à Chantilly (les ouvrages sont incommunicables).

9. Bibliographie

9.1. L'Institut de France

- *Règlements sur l'administration de l'Institut de France : règlement général, règlement sur la comptabilité des fondations et l'administration financière de l'Institut.* Paris, 1954. 71 p.
- AUCOC, L. *L'Institut de France : lois, statuts et règlements concernant les anciennes académies et l'Institut de 1635 à 1889.* Paris : Imprimerie Nationale, 1889. CCVIII-451 p.
- BRUNOIS, A. *L'Institut de France ou la main de culture.* Versailles : Apil : Editions juridiques et judiciaires, 1994. 127 p.
(*Style télégraphique, ouvrage truffé de fautes d'orthographe et d'erreurs*)
- DERROUCH, A. *L'Institut de France : son statut juridique.* Paris : Sirey, 1938. 287 p.
(*en particulier la bibliographie p. [275]-281*)
- INSTITUT DE FRANCE. *Institut de France, catalogue de l'exposition, Conservatoire National des Arts et Métiers... du 12 avril au 29 mai 1983.* Paris : Institut de France, 1983. 314 p.
- INSTITUT DE FRANCE. *Institut de France, histoire des cinq académies : textes...rassemblés à l'occasion du bicentenaire de l'Institut de France, octobre 1995.* Paris : Perrin, 1995. 464 p.
- INSTITUT DE FRANCE. *L'Institut de France dans le monde actuel... catalogue de l'exposition, Musée Jacquemart-André... du 6 mai au 20 juillet 1986.* Paris : Institut de France, 1986. 515 p. - [55] p. de pl.
- MARES, A. *L'Institut de France. Le parlement des savants.* Paris : Gallimard, 1995. 128 p. Découvertes.
- MARES, A. *L'Institut de France : vie administrative et financière, 1895-1995.* Paris : F. Paillart, 1998. 182 p.

9.2. La bibliothèque de l'Institut de France et ses collections

- *Bibliothèque de l'Institut de France [plaquette de présentation].* [Paris] : [Bibliothèque de l'Institut de France], s.d. [16] p.
- *Institut de France. Connaissance des arts.* Paris : Société Française de Promotion Artistique, hors série, 1992. 67 p.
(DUMAS, F. *Une bibliothèque pour cinq académies*, p. 10-11, GASNAULT, P. *Les livres de Mazarin*, p. 11-[13], DUMAS, F., ARNOLD, S. *En mémoire de Monsieur Thiers*, p. 56-[57])
- *Le palais de l'Institut de France. Beaux-Arts Magazine.* Paris : hors série, 1995. 58 p. - [4] f. en dépliant : ill., photographies.
(PASTOUREAU, M. *La bibliothèque de l'Institut*, p. [50]-57. PELIGRY, C. *La bibliothèque Mazarine*, p. [24]-35)
- *Règlement pour la bibliothèque de l'Institut.* Paris : Imprimerie Nationale, 1879. 12 p.
- *Règlements sur l'administration de l'Institut de France : commission administrative centrale, service du secrétariat et du matériel, service de la bibliothèque.* Paris : Firmin-Didot, 1892. 42 p.
- ACOMB, E. *The library of the Institut de France.* Raleigh : french historical studies, 1961.
- BORNEMANN, D. *La bibliographie de la littérature des voyages de langue française à la bibliothèque de l'Institut.* Mémoire d'étude DCB. ensib, 1995. 57 p.
- BRIAN, E., DEMEULENAERE-DOUYERE C., dir. *Histoire et mémoire de l'Académie des Sciences : guide de recherche.* Londres ; Paris ; New-York : Lavoisier, 1996. 449 p.
(en particulier CHASSAGNE, A. *La bibliothèque de l'Institut*, p. [153]-159, sur les collections scientifiques à la bibliothèque)
- FOSSIER, F. *Au pays des immortels : l'Institut de France hier et aujourd'hui.* Paris : Mazarine, 1987. 380 - [4] p.
(Critique acerbe - en même temps qu'évocation enjouée - de la bibliothèque de l'Institut au milieu des années 1980, p. 321-[340])
- LANDOWSKI, M., MESSMER, P., FAVIER, J., dir. *Les collections de l'Institut : bicentenaire de l'Institut de France.* Paris : Institut de France : Imprimerie Nationale, 1995. 368 p. - LXX p. de pl.

(comprend : La bibliothèque de l'Institut de France, p. 28-39 ; La bibliothèque Mazarine, p. 50-57 ; La bibliothèque Thiers, p. 274-383)

- + • LE DIVIDICH, A. *Défense et illustration du patrimoine scientifique des bibliothèques : étude et évaluation du fonds scientifique ancien de la bibliothèque de l'Institut*. Mémoire d'étude DCB. ens sib, 1996. 59 p.
- PASTOUREAU, M., QUEYROUX, F., CHASSAGNE, A. Les fonds patrimoniaux de la Bibliothèque de l'Institut de France. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1997, t. 42, p. 41-49.
- RIDER, A.-M., ROBICHON, F., dir. *Patrimoine des bibliothèques de France. Volume 1. Ile-de-France*. Paris : Payot, 1995. 335 p.
(comprend : PASTOUREAU, M. *Bibliothèque de l'Institut de France*, p. 144-153 ; PELIGRY, C. *Bibliothèque Mazarine*, p. 232-241)
- + • VENE, M. *Bibliothèque de l'Institut de France*. Rapport de stage. ens sib, 1996. 26 p.

10. Table des matières

0. Introduction : deux cents ans d'histoire	3
1. La bibliothèque des académiciens	5
1.1. Scène de la vie de la bibliothèque	5
1.2. Les privilèges des « lecteurs institutionnels »	6
1.3. Des collections à l'image de l'activité académique	7
2. La nécessité d'affirmer de nouvelles missions	10
2.1. Ouvrir aux chercheurs un patrimoine exceptionnel	10
2.2. Les limites à la politique d'ouverture	10
2.3. Les lecteurs « extérieurs » : diversité des origines et des sujets d'étude	12
3. Participation à l'opération de rétroconversion des catalogues : illustration d'une modernisation exigeante	14
3.1. Historique des opérations d'informatisation et de rétroconversion	14
3.2. Participation à la tranche actuelle de rétroconversion	15
3.3. Poursuivre l'informatisation	17
4. Conclusion : la double mission de la bibliothèque de l'Institut de France	18
5. Annexe 1 : données sur les acquisitions	19
5.1. Provenance des ouvrages pour 1996 et 1997	19
5.2. Provenance des abonnements en 1996 et 1997	19
5.3. Dons d'ouvrages par les académies en 1996 et 1997	20
5.4. Attribution de périodiques par les académies en 1996 et 1997	20
6. Annexe 2 : données sur le lectorat et les communications	21
6.1. Les lecteurs de la bibliothèque de l'Institut en 1995, 1996 et 1997	21
6.2. Répartition des communications en 1995, 1996 et 1997	21
7. Annexe 3 : éléments sur les rapports administratifs et fonctionnels entre l'Institut et sa bibliothèque	22
8. Annexe 4. Le personnel de la bibliothèque face au volume des collections	24
9. Bibliographie	25
9.1. L'Institut de France	25

9.2. La bibliothèque de l'Institut de France et ses collections	26
10. Table des matières	28